Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_054-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC , Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-054 SOUTIEN AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Exposé :

Chaque année, le Conseil municipal apporte son soutien aux activités scolaires organisées par les écoles publiques de la commune et, pour tous les enfants, pour l'arbre de Noël.

Depuis 2010, une aide est également apportée aux familles Locmiquélicaines dont les enfants fréquentent les collèges, sous forme d'une aide par enfant et par jour pour un seul et unique voyage scolaire effectué entre la 6ème et la 3ème, quelle que soit la classe fréquentée. Cette aide a été étendue aux élèves des lycées par délibération du Conseil municipal en date du 02 avril 2015 et aux élèves en école primaire par délibération du Conseil municipal du 28 février 2019.

En 2025, les soutiens suivants ont été apportés :

	Montant
Activités scolaires – par élève en école élémentaire publique	49,00 €
Activités scolaires – par élève en école maternelle publique	35,50 €
Arbres de Noël – par élève (effectif au 1er décembre)	8,25 €
Allocation par enfant et par jour pour les voyages en école primaire (maximum 2 entre l'entrée en maternelle et le CM2)	5,00 €
Un seul et unique voyage ou formation par enfant entre la 6ème et la 3ème : par élève/jour	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 2nde et la Terminale : par élève/jour	5,00 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_054-DE

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De maintenir comme suit le soutien au financement des activités scolaires :

	Montant
Activités scolaires – par élève d'élémentaire	49,00 €
Activités scolaires – par élève de maternelle	35,50 €
Arbres de Noël – par élève (effectif au 1er décembre)	8,25 €
Allocation par enfant et par jour pour les voyages en école primaire (maximum 2 entre l'entrée en maternelle et le CM2)	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 6ème et la 3ème : par élève/jour	5,00 €
Un seul et unique voyage par enfant entre la 2nde et la Terminale : par élève/jour	5,00 €

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées :
  - à l'article 6188 du Budget Ville 2026 pour les écoles publiques,
  - à l'article 65748 du Budget Ville 2026 pour l'arbre de Noël, pour toutes les écoles,

à l'article 65741 du Budget Ville 2026 pour le soutien apporté aux élèves des collèges, des lycées et des écoles publiques et privées.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire